
info-COVID-19

A l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des tpg

17 mars 2020

De nouvelles mesures pour les collaborateurs et notre clientèle

L'évolution de la situation, combinée à de nouvelles décisions au niveau cantonal et fédéral amène à de nouvelles mesures pour freiner la propagation de la COVID-19. Les décisions prises concernent aussi bien nos collaborateurs que notre clientèle.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les mesures prises visent à répondre au mieux aux mesures sanitaires afin de limiter la propagation du coronavirus. Il s'agit donc ici de protéger les collaborateurs tout en assurant la continuité de nos activités dans les meilleures conditions, et ce, malgré une situation exceptionnelle.

Dès maintenant, la cellule de crise tpg prend le relais sur la task-force. Celle-ci assure désormais un suivi quotidien de la situation, en lien avec les autorités mais aussi avec l'ensemble des domaines d'activités.

Offre sur notre réseau et ouverture des agences

Au sujet de nos agences, nos points de vente du Bachet-de-Pesay, de Rive et de Lancy-Pont-Rouge seront fermés dès ce soir mardi 17 mars à la fin de leurs horaires habituels. Cette mesure est effective jusqu'à nouvel avis. Concernant Cornavin, notre agence demeure ouverte aux horaires habituels et des mesures ont été prises pour garantir la protection des collaborateurs qui y travaillent, notamment en termes de respect des distances requises.

En ce qui concerne notre offre sur le réseau, ces prochains jours, elle va être adaptée aux circonstances, comme c'est le cas des autres transporteurs publics romands. Dès lundi 23 mars, l'ensemble de notre réseau passera en « horaire COVID-19 ». Cet horaire est basé sur l'horaire du samedi, avec quelques renforts supplémentaires. Il est appelé à évoluer au gré des éventuelles dispositions à venir.

Une communication à destination de notre clientèle accompagnera ces changements.

Passage des frontières

Dans sa communication d'hier lundi 16 mars, le Conseil fédéral a annoncé que des contrôles aux frontières seraient rétablis, dès minuit, notamment en ce qui concerne la frontière française. Ceux-ci sont effectifs. Tout collaborateur franchissant la frontière doit désormais être muni en permanence de :

- attestation de l'employeur,
- papiers d'identité,
- permis de travail,
- dernière fiche de salaire.

Tout autre papier justifiant un passage de la frontière, comme l'« [Attestation de déplacement dérogatoire](#) », est recommandé.

Lotions hydro-alcooliques

Les tpg vont distribuer des lotions hydro-alcooliques aux collaborateurs les plus exposés et qui n'ont pas la possibilité de se laver les mains régulièrement (voiture radio, véhicules d'interventions, dispatching, surveillants réseau).

Cette absence de distribution à large échelle est conforme à la volonté du médecin cantonal (priorité au personnel médical) et à la nécessité de gérer avec la plus grande parcimonie les stocks limités dont nous disposons.

Rappelons que les conducteurs sont désormais isolés et bénéficient d'un poste de travail relativement sécurisé. Ils ont la possibilité de se laver les mains à chaque terminus.

Restaurant d'entreprise et télétravail

Afin de limiter la propagation du coronavirus entre collaborateurs, le restaurant d'entreprise L'Escale, déjà interdit aux externes, est fermé dès ce mardi soir 17 mars. Cette mesure est effective jusqu'à nouvel avis. Pour les collaborateurs qui le souhaitent, la zone micro-ondes reste ouverte entre 11h et 14h et des armoires frigorifiques sont à disposition. Néanmoins, l'accès se fait de manière exceptionnelle : il est nécessaire de prendre ses couverts.

Pour améliorer l'environnement de travail de toutes et tous, le travail à distance est très fortement recommandé. Il sera coordonné par la hiérarchie pour les collaborateurs concernés. Afin d'accompagner ce changement, une page spécifique a été créée sur Intranet¹.

En ce qui concerne les séances de travail, il est désormais indispensable de laisser une chaise vide entre chaque participant et de respecter les règles d'hygiène en vigueur. Pour rappel, il s'agit notamment de se laver soigneusement les mains, de tousser et éternuer dans le creux de son coude, d'éviter tout contact physique, de garder une distance et de rester à son domicile en cas de symptômes grippaux avant de contacter son médecin. Pour toute nouvelle séance, l'invitation Outlook doit désormais intégrer le lien Teams afin de pouvoir assister à la réunion, même à distance¹.

Événements internes annulés ou reportés

Par ailleurs, plusieurs événements devant se tenir dans les prochaines semaines sont annulés. Dans le but, encore une fois, de limiter les contacts, les événements concernés par cette mesure sont la journée d'accueil des nouveaux collaborateurs du 1^{er} avril, les visites d'entreprise ainsi que l'édition de printemps de *de vive voix* !

En parallèle à cette décision, plusieurs événements (remise des certificats, journée des jubilaires et activités en lien avec l'ouverture d'En Chardon) sont reportés. Une communication vous parviendra lorsque les dates auront été fixées.

¹ Une aide est disponible sur Intranet sous la rubrique Infos pratiques ; Informatique ; Travail à distance.

Info-COVID-19

Page 3/3

Les mesures prises ces derniers jours – aussi bien au niveau fédéral, cantonal qu’au sein des tpg – sont exceptionnelles. Elles mettent en évidence le caractère hors-norme de la situation et nous appellent, toutes et tous, à respecter scrupuleusement les consignes des autorités afin de sauver des vies.

Pour la cellule de crise tpg,



Sophie Heurtault Malherbe
Directrice Finances & gestion